

# Material Safety Data Sheet



MSD135FR

Rev. B

Updated: 10/14



This Data Sheet contains important information.  
**READ AND KEEP FOR REFERENCE.**

INSTRUCTIONS

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Product Name:** Airlessco Throat Seal Oil

**Chemical Name:** Luricant

**Manufacturer / Supplier:**

Graco Inc.

P.O. Box 1441

60 11th Ave. NE

Minneapolis, MN 55440-1441

**Part Number(s):** 867670, 188392

**Use:** Lubricant

**Emergency Information:**

Health Emergency (RMPC): (303)- 623-5716

Chemical Spills (Chemtrec): (800)- 424-9300

## Section 2: Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation ne répond pas aux critères de classification de la directive 1999/45/CE et ses amendements.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### Résumé des dangers

**Dangers physiques**

Pas de classification pour les dangers physiques.

**Dangers pour la santé**

Pas de classification pour les dangers sanitaires.

**Dangers pour l'environnement**

Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Dangers spécifiques**

L'inhalation de brouillard d'huile ou de vapeur, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et provoque une toux. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entraîner des rougeurs, du prurit, de l'irritation, de l'eczéma/fissuration et de l'acné imputable aux huiles. Un contact prolongé et répété avec des huiles usagées peut entraîner des maladies cutanées graves, notamment la dermatite et le cancer cutané. Un contact prolongé et répété avec des graisses usagées peut entraîner des maladies cutanées graves, notamment la dermatite et le cancer cutané.

**Symptômes principaux**

Irritation de la peau.

### Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Mention d'avertissement**

Aucun(e)(s).

**Mentions de danger**

Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

## Conseils de prudence

<b>Prévention</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e)(s).

**Autres dangers** N'est pas une substance ou un mélange PBT ou vPvB.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### Mélange

#### Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Obs.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités	50-100	64742-54-7 265-157-1	-	649-467-00-8	#
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP:</b> -				

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique. La note L de l'annexe 1 concerne le produit ou l'un de ses composants. L'extrait de diméthylsulfoxyde tel que mesuré par IP346 est < 3,0 % (en poids).

## Section 4: Premiers secours

**Informations générales** Le personnel de premiers secours doit être conscient des risques qu'il encourt pendant l'opération de sauvetage.

#### Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
<b>Ingestion</b>	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Un contact cutané prolongé ou répété peut provoquer une irritation.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Traiter de façon symptomatique. Les effets peuvent se manifester à retardement.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie** Ce produit n'est pas inflammable.

#### Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
<b>Moyens d'extinction inadaptés</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** La décomposition thermique peut produire de la fumée, des oxydes de carbone et des composés organiques de bas poids moléculaire dont la composition n'a pas été déterminée.

#### Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie. Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Les récipients proches de l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-secouristes</b>	Éviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Porter un équipement de protection individuelle adapté. Voir section 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas contaminer l'eau. Contacter les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Après l'absorption, nettoyer avec une matière éliminant l'huile. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Référence à d'autres sections</b>	Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Section 7: Manipulation et stockage

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter le contact prolongé et répété avec l'huile, surtout l'huile usagée. L'huile doit toujours être rapidement enlevée avec de l'eau et du savon ou avec une matière à décaper la peau; ne pas utiliser de solvants. Ne pas utiliser des chaussures et des vêtements contaminés par l'huile et ne jamais mettre des chiffons trempés d'huile dans les poches. Porter un équipement de protection approprié. En cas de déversements accidentels : faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Lubrifiant.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### La Belgique. Valeurs limites d'exposition

Composants	Cat.	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	VLCT	10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.
	VME	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Suivre le programme de mesures sur le lieu de travail.

**DNEL** Donnée inconnue.

### PNEC

Composants	Cat.	Voie	Valeur
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydro traités (64742-54-7)	Oral	Sans objet	9,33 mg/kg

### Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation efficace et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs et d'huile nébulisée. L'accès au lavabo, avec savon, crème de décapage et crème grasse est recommandé.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité approuvées.

#### Protection de la peau

**- Protection des mains** Porter des gants de protection. Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

**- Divers** Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation d'huile nébulisée, un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P2) peut être porté.

**Risques thermiques** Lorsque le produit est chauffé, porter des gants de protection contre les brûlures thermiques.

**Mesures d'hygiène** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** Endiguer les déversements, empêcher toute libération et respecter les réglementations nationales concernant les émissions.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Rouge.
<b>Odeur</b>	Léger
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'ébullition, point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Donnée inconnue.
<b>Point d'éclair</b>	180 °C (356 °F)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non comburant.
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité</b>	Sans objet.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Pourcent volatils</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation énergétiques.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, étincelles, flammes, températures élevées.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Hydrocarbures.

## Section 11: Informations toxicologiques

**Informations générales** L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.

## Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut causer une irritation et un malaise.
<b>Inhalation</b>	L'inhalation de brouillard d'huile ou de vapeur, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et provoque une toux.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée. Un contact prolongé et répété avec des huiles usagées peut entraîner des maladies cutanées graves, notamment la dermatite et le cancer cutané.
<b>Contact avec les yeux</b>	Peut causer une irritation des yeux par contact direct.

**Symptômes** Peut entraîner une irritation cutanée par contact prolongé ou répété.

## Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** L'inhalation de brouillard d'huile ou de vapeur, qui se forment par chauffage du produit, irrite les voies respiratoires et provoque une toux. Peut causer une irritation des yeux par contact direct. Peut provoquer une irritation cutanée. L'ingestion peut causer une irritation et un malaise. Un contact prolongé ou répété avec des huiles usagées peut entraîner des affections cutanées graves, notamment la dermatite.

Composants	Résultats d'essais
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (64742-54-7)	Aiguë Inhalation CL50 Rat: 2,81 mg/l
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Peut provoquer une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux par contact direct.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucun connu.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucun connu.
<b>Mutagenicité des cellules germinales</b>	Aucun connu.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA. Un contact prolongé et répété avec des huiles usagées peut entraîner des maladies cutanées graves, notamment la dermatite et le cancer cutané.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
---	--

<b>Toxicité reproductrice</b>	Aucun connu.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - exposition unique</b>	Aucun connu.
<b>Toxicité spécifique des organes cible - expositions répétées</b>	Aucun connu.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucun connu.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres informations</b>	Donnée inconnue.

## Section 12: Informations écologiques

<b>Toxicité</b>	Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients.
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucun connu.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucun connu.
<b>Mobilité</b>	Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
<b>Devenir dans l'environnement - Coefficient de partage</b>	Donnée inconnue.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>Résultats des évaluations PBT et VPVB</b>	Donnée inconnue.
<b>Autres effets néfastes</b>	En général, les rejets d'huile constituent un danger pour l'environnement.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes de traitement des déchets**

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.
<b>Code des déchets UE</b>	13 02 05*

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Pas d'information disponible.

## Section 15: Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listée.

**Directive 96/61/CEE relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) : Article 15, registre européen des émissions polluantes (EPER)**

N'est pas listée.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats**

N'est pas listée.

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui transcrivent les directives CE. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006 et de ses modifications.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

#### Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## Section 16: Autres informations

### Liste des abréviations

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).  
 PNEC : Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).  
 PBT : persistante, bioaccumulable et toxique.  
 vPvB : très persistante et très bioaccumulable.

### Références

Donnée inconnue.

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

**Texte intégral des  
avertissements ou phrases R  
et H en Sections 2 à 15**

Aucun(e)(s).

**Informations de formation**

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

<b>Prepared By</b>	Graco, Inc.
--------------------	-------------

This Material Safety Data Sheet and the information it contains is offered to you in good faith as accurate. We have reviewed any information contained in this data sheet which we have received from sources outside our company. We believe that information to be correct, but cannot guarantee its accuracy or completeness. Health and safety precautions in this Data Sheet may not be adequate for all individuals and/or situations. It is the users' obligation to evaluate and use this product safely and to comply with all applicable laws and regulations. No statement made in this data sheet shall be construed as a permission or recommendation for the use of any product in a manner that might infringe existing patents. No warranty is made, either express or implied.

NOTES: NA = Not Applicable; NE = Not Established; UN = Unavailable

*All written and visual data contained in this document reflects the latest product information available at the time of publication.  
Graco reserves the right to make changes at any time without notice.*

**Headquarters:** Minneapolis

**International Offices:** Belgium, Korea, Hong Kong, Japan

**GRACO INC. P.O. BOX 1441 MINNEAPOLIS, MN 55440-1441**

**[www.graco.com](http://www.graco.com)**

PRINTED IN U.S.A.